

12

Les élus contre l'emplacement de l'antenne relais

Blaison-Saint-Sulpice — Les élus ont voté contre l'installation de l'antenne relais d'Orange près du hameau de la Touche. Ce vote marque un premier pas vers une collaboration avec le collectif du hameau.

Pourquoi ? Comment ?

Quelle décision a été prise par les élus de Blaison-Saint-Sulpice, lors du dernier conseil municipal ?

Lundi 13 mai 2019, la polémique de l'installation de l'antenne relais de l'opérateur Orange, près du hameau de la Touche, était à l'ordre du jour. Le nouveau maire de la commune, Jean-Claude Legendre, a estimé « l'absence de concertation préalable regrettable, avant la signature avec la société Orange ». L'ancien maire avait, en effet, donné son accord à Orange, sans consulter en amont le conseil municipal, suscitant ainsi de fortes tensions au sein du conseil et avec les habitants. Après discussion, le conseil a voté à 19 voix sur 24 pour l'abandon du projet d'antenne relais près du hameau de la Touche. Un élu s'est positionné contre l'abandon, et quatre se sont abstenus.

Qu'est-ce que cela signifie pour les relations entre élus et habitants ?

Ce vote, entrepris par le nouveau maire, exprime sa volonté d'apaisement des tensions au sein de la commune de Blaison-Saint-Sulpice. En se positionnant en faveur de l'abandon de l'implantation de l'antenne à cet endroit, le conseil municipal marque son soutien envers le collectif de la Touche. Bien que les deux entités soient officiellement opposées, elles partagent désormais le même objectif : celui de trouver un emplacement moins visible à l'antenne relais.

Parallèlement, quelles actions le collectif a-t-il entamées pour



En guise de protestation, un nouveau panneau a été ajouté dans le hameau de la Touche.

CRÉDIT PHOTO : DR

demande l'avortement du projet ?

Le collectif, de son côté, poursuit ses actions pour faire déplacer l'antenne. Deux personnes du groupe ont saisi le tribunal administratif pour déposer un recours gracieux contre la mairie. Leur avocat, Armel Pécheul, estime « illégal » l'accord préalable d'installation délivré à Orange. Pour obtenir l'annulation définitive de ce projet, il faudra, dans un deuxième temps, déposer un recours contentieux. Le nouveau maire a annoncé, de son côté, que « la commune se doterait d'un avocat, pour discuter ensemble avec le collectif, et avec Orange ».

Quelle influence réelle détient le conseil municipal pour déplacer

Antenne

Le projet d'installation d'une antenne relais à Blaison-Saint-Sulpice se fait sans concertation avec les habitants, le bienvenu pour améliorer la qualité du réseau de téléphonie mobile. C'est, en fait, son lieu d'installation, décidé sans communication avec les habitants, qui pose problème. L'antenne d'une quarantaine de mètres de hauteur devrait être installée à proximité du hameau de la Touche. L'antenne serait alors trop visible, et entacherait le paysage autour de cette commune classée petite cité de caractère, dans une région classée au patrimoine de l'Unesco.

l'antenne relais ?

Le soutien du conseil municipal devrait donner plus de poids à la démarche du collectif. La mairie a deux mois pour répondre au recours gracieux, et souhaite expliquer sa position défavorable à l'antenne relais à la préfecture du Maine-et-Loire. Cependant, il n'est pas décisionnaire. « L'affaire pourrait durer longtemps », confie le maire, Jean-Claude Legendre.

Quelle est la position d'Orange ?

Selon Orange, le projet d'installation de l'antenne a été fait dans les règles. « Un dossier d'information consultable par les administrés a été déposé en mairie. » L'opérateur poursuit : « Du moment que le projet a été acté par la mairie, il n'y a pas de raison qu'il revienne en arrière. Ce jour, une déclaration préalable de travaux a été déposée auprès de la commune. Un bail a été également signé pour le site (privé) d'implantation. »

Elisa JUSZCZAK